



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2012**

L'an deux mille douze, le vingt six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le dix neuf juillet deux mille douze, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### **PRESENTS :**

Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Adjoints,

Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Conseillers Municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Louis PELLECUER qui donne pouvoir à Joël SERAFINI  
Magdeleine LEGER qui donne pouvoir à Jean-Louis MAZZIA  
Bénédicte TORT qui donne pouvoir à Françoise FORMENT

### **ABSENTS :**

Magali ROBERT, Laurent ORSERO, Alain BORGHI, Célia DUPUY

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Virginie VILLARD

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Mademoiselle Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 28 juin 2012.

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

POUR : 25

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Louis PELLECUER, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Bénédicte TORT, Sylvie DAMAS, votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

**1. ZAC DES GARRIGUES – APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION**

***Les documents d'un volume important sont mis à votre disposition dans leur totalité dans le bureau du DGS pour en prendre connaissance***

Rapporteur : Sylvette PEZELIER

Par délibération en date du 25 septembre 2008, la commune de Bédarrides a approuvé les objectifs poursuivis pour l'aménagement de la ZAC des Garrigues et défini les modalités de concertation préalable à la création de la Zone d'aménagement concerté, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération n°005-2010 du 28 janvier 2010, le Conseil municipal a tiré le bilan de la concertation préalable et a approuvé le dossier de création de la ZAC des Garrigues conformément aux articles L311-1 et R311-2 du code de l'urbanisme.

Par cette délibération le conseil municipal a approuvé la création de cette ZAC d'une superficie de 15ha environ à usage principal d'habitat ainsi que le programme global prévisionnel des constructions à édifier sur l'emprise de la ZAC qui prévoyait la création de 259 logements dont 30% de logements aidés dans le respect du SCOT du bassin de vie d'Avignon et le transfert de l'EHPAD. Le programme retenu pour la ZAC autorise une surface hors œuvre nette (SHON) globale constructible de 30 000 m<sup>2</sup>.

Parallèlement, la commune a approuvé la modification du Plan d'occupation des sols pour permettre l'aménagement de la zone en soumettant son urbanisation à la création d'une orientation d'aménagement.

Le Conseil municipal a décidé que la réalisation de l'aménagement de cette ZAC serait confiée à un aménageur, par le biais d'une concession d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article L300-4 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération en date du 24 juin 2010, le Conseil municipal a désigné la CITADIS concessionnaire de la Zone d'Aménagement Concerté "Les Garrigues" pour une durée de 6 ans et a approuvé les termes du traité de concession.

La société CITADIS a dès lors engagé les démarches et études nécessaires pour permettre l'aménagement de la zone et notamment les études nécessaires pour préciser les conditions de réalisation du programme des constructions.

Ainsi, conformément à l'article R311-7 du Code l'urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré en concertation avec l'équipe municipale.

Il comprend :

1. Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone :
  - voirie
  - évacuation des eaux pluviales
  - alimentation en eau potable
  - assainissement eaux usées
  - alimentation électrique
  - réseau gaz
  - réseau télécommunication
  - éclairage public
  - espaces verts

Les collectivités et établissements qui bénéficieront d'une mise à disposition de ces réseaux en qualité de gestionnaire ont émis un avis favorable sur les études de réalisation de chaque équipement.

2. Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone

Le dossier de réalisation vise à optimiser l'espace en précisant les conditions techniques de faisabilité. Les études ont ainsi permis de prévoir la construction de 276 logements environ (toujours avec 30% de logements aidés), ce qui représente une augmentation de logements mineure de 6,56%, en vue d'obtenir un meilleur équilibre financier pour réduire les prix de cession des terrains à bâtir après viabilisation.

3. Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps

Les montants prévisionnels des dépenses est de 14 824 000€ HT, dont 6 063 000€ dédiés aux travaux. La commune ne versera aucune participation à l'aménageur.

4. Les compléments à l'étude d'impact

L'étude de réalisation confirme l'absence d'impact notable sur son environnement de cet aménagement.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le dossier de réalisation de la ZAC des Garrigues à Bédarrides tel que joint à la présente délibération (annexe n°1)
- **DIRE** que la présente délibération sera affichée pendant un mois à la Mairie de Bédarrides. Elle fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Françoise FORMENT informe l'assemblée que l'opposition refusera de participer au vote, précisant qu'une audience pour fixer le prix d'expropriation est prévue en septembre à la Cour d'appel de Nîmes et que les financements peuvent changer.

Joël SERAFINI précise qu'il y a trois possibilités de vote : pour, abstention, contre, et pas le refus de vote

Françoise FORMENT maintient sa position.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Louis PELLECUER, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Magdeleine LEGER, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude

MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Virginie VILLARD,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Bénédicte TORT, Sylvie DAMAS

## 2. MOTION DE PRINCIPE D'OPPOSITION AU PROJET D'USINE DE METHANISATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune de Bédarrides a été contactée par la société OPALE – Energies naturelles dans le cadre de leur démarche commerciale de prospection pour l'implantation d'une usine de méthanisation sur le territoire de la commune de Bédarrides.

L'intérêt porté par cette société repose sur le fait que Bédarrides dispose d'une unité de porcherie importante et qu'elle se situe à proximité de centres industriels importants disposant d'activités agro-alimentaires. Ces deux types d'activités constituent les fournisseurs de matières premières pour les usines de méthanisation.

Le projet de la société OPALE consiste en l'installation d'une unité de méthanisation à l'arrière de la porcherie située aux Taillades.

La commune a réuni en mairie les riverains de ce projet pour présenter les intentions de cette société et les contraintes et les risques que font peser cette usine pour la commune.

Ce projet d'implantation aurait pour effet d'augmenter le trafic des poids-lourds sur le chemin de Saint Laurent provoquant une gêne importante pour le voisinage et un risque de dégradation de la voirie qui n'est pas dimensionnée pour accueillir ce type de trafics.

Ce projet aurait également pour effet de créer des nuisances olfactives et visuelles pour les riverains du fait du stockage des matières premières issues de l'industrie agroalimentaire et de l'implantation de l'usine qui viendrait défigurer le paysage agricole de la plaine.

En outre, ce projet n'offre aucune garantie sur la réduction des nuisances olfactives engendrées par la porcherie et peut laisser craindre une augmentation de l'activité de cette unité de production.

Au regard de ces éléments, dans un souci de préservation de la qualité des paysages de la commune et pour veiller à garantir un cadre de vie agréable aux habitants du quartier, il est proposé au Conseil de,

- **AFFIRMER** son opposition à l'implantation d'une usine de méthanisation sur le territoire de la commune de Bédarrides dans le quartier des Taillades

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, Monsieur le Maire vous propose d'adopter la délibération ci-jointe.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Joël SERAFINI informe le public présent sur le fait qu'il ne s'agit pas ce soir d'une réunion de présentation du projet privé concerné mais d'officialiser une démarche d'opposition de la commune à la réalisation de ce projet, de manière anticipée à l'enquête publique nécessaire pour obtenir les autorisations préfectorales qui n'a pas été ouverte.

Il précise que sera jointe cette délibération à l'enquête publique, ainsi que les courriers reçus des riverains et la pétition remise ce jour, pour mettre en échec ce projet considéré comme négatif pour les riverains et la commune.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 25

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Nicolas ROMAN, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO, Bénédicte TORT ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Célia DUPUY votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Questions diverses**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 20.